



ECOLE D'AVENTURES ROCHELAISE TARIFS 2023/2024

◆ Adhésion annuelle :

-21€ pour 1 enfant,

-11€ pour le 2ème, 3ème enfant,

-les adhésions versées pour les stages d'été sont valables pour l'année scolaire suivante.

Un chèque peut être fait à part ou la somme peut être ajoutée au coût du 1er trimestre.

◆ 3 tarifs en fonction du quotient familial calculés aux vues du quotient familial de la CAF.

Le paiement des 3 trimestres s'effectue à l'inscription en 1, 3, 6 ou 9 chèques.

Si un enfant souhaite arrêter dans le courant de l'année, il faut nous prévenir avant les dates d'encaissement notées sur le règlement intérieur (1 mois avant la fin de chaque trimestre).

Si le paiement se fait à l'année, **il n'y aura aucun remboursement possible.**

Nous acceptons les chèques vacances, les coupons sport ANCV ainsi que l'espèce et les virements bancaires.

Aucun remboursement ne sera possible pour les paiements en chèques vacances ou coupons sport ANCV.

Nous ne prenons pas les chèques C.E.S.U ni la carte bleue.

L'encaissement des chèques se fait un mois avant le début du trimestre.

A compter de la date d'encaissement, aucun remboursement ne pourra être exigé.

◆ Tout trimestre commencé est dû.

◆ Abattement à partir du 2ème enfant de la même famille (voir tableau).

◆ Un supplément de 3€ par trimestre est demandé pour les familles "Hors Rochelle".

TARIF DES TRIMESTRES	QUOTIENT CAF	TARIF CAF PAR TRIMESTRE Enfants Rochelais	TARIF CAF PAR TRIMESTRE Enfants non Rochelais	Régime hors CAF Tarif par enfant Rochelais	Régime hors CAF Tarif par enfant non Rochelais	Réduction fratrie
A Sans réduction	QF supérieur à 760€	109€ Par trimestre	112€ Par trimestre	119€ Par trimestre	122€ Par trimestre	-7€
B Avec réduction	QF de 570€ à 760€	103€ Par trimestre	106€ Par trimestre			-7€
C Avec réduction	QF inférieur à 570€	100€ Par trimestre	103€ Par trimestre			-7€